

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT QUATRE

Le 19 décembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants : 37

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°210

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE MARCHES AGRANDISSEMENT CENTRE ADMINISTRATIF

Monsieur le Président rappelle que compte tenu des besoins croissants en matière d'espace et d'organisation du bâtiment, Charlieu Belmont Communauté (CBC) souhaite agrandir son bâtiment. Pour ce faire, un contrat de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société EQUILIBRE Architectes pour mener à bien les opérations de conception et l'accompagnement aux travaux d'aménagement et d'agrandissement du bâtiment jusqu'à la limite de la propriété.

Les travaux prévoient un agrandissement d'une superficie de 323.34 m² + terrasse de 27.62 m².

Par ailleurs, certains travaux de rénovation sur l'existant seront opérés (environ 108m² de réaménagement sur la partie existante).

En conséquence, Le 3 décembre, la consultation a été lancée pour la réalisation des travaux.

La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée (MAPA), soumise aux dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1-1°, R. 2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux alloti à prix global et forfaitaire pour l'ensemble des lots.

L'opération de travaux porte sur seize lots désignés ci-après :

Lot n°1 : Terrassements-Voiries-Réseaux

Lot n°2 : Maçonnerie – Gros-œuvre

Lot n°3 : Charpente-Couverture tuiles-Ossature bois

Lot n°4 : Etanchéité Zinguerie

Lot n°5 : Menuiseries extérieures alu

Lot n°6 : Plâtrerie - Peinture - Faux-Plafonds

Lot n°7 : Menuiseries intérieures

Lot n°8 : Chape autonivelante

Lot n°9 : Carrelage-Faïences

Lot n°10 : Sols minces

Lot n°11 : Métallerie

Lot n°12 : Façades
Lot n°13 : Plomberie – Sanitaires - Chauffage – Ventilation
Lot n°14 : Electricité
Lot n°15 : Ascenseur
Lot n°16 : Sonorisation

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre une offre pour un ou plusieurs lots.

Le délai de validité des offres est fixé à 240 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Aucune variante n'est autorisée.

Les délais d'exécution du marché comprennent la période de préparation. Ils sont de 11 mois maximum pour la phase 1 et de 4 mois maximum pour la phase 2 (périodes de congés comprises et hors délai de garantie de parfait achèvement), à compter de l'OS de démarrage établi et envoyé par le MOE.

Les travaux seront réalisés en 2 phases, avec une réception partielle du bâtiment neuf :

- Phase 1 : création de l'extension
- Phase 2 : restructuration du bâtiment administratif existant

La période prévisionnelle des travaux de la phase 1 est prévue du 17 mars 2025 au 23 janvier 2026 (hors période de préparation). Période de préparation du 17 février 2025 au 17 mars 2025.

Le respect des délais est impératif, la réception partielle (pour la phase 1) doit avoir lieu au plus tard la 3ème semaine de janvier 2026.

La période prévisionnelle des travaux de la phase 2 est prévue de janvier 2026 à fin mai 2026 (travaux en site occupé).

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1 - Prix des prestations : *Les quantités indiquées dans la DPGF sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.	40.00
2 – Valeur technique	60.00

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

Le critère de la valeur technique sera noté sur 60 et décomposé comme suit (à la lecture du Mémoire Technique) :

Pour tous les lots :

- Rédaction d'une note de compréhension du projet = /6
- Modalités d'exécution des travaux, précisant notamment : = / 24
 - o Le mode opérationnel retenu pour la période de préparation de chantier,
 - o Le Plan d'installation de chantier,
 - o Le mode opérationnel retenu pour l'organisation de l'encadrement de chantier, la gestion des sous-traitants le cas échéant, les procédures pour le contrôle qualité, les autocontrôles et essais le cas échéant,
 - o La réalisation des travaux,
 - o Les moyens mis en œuvre dans le cadre des travaux pour les dispositions adoptées en matière d'hygiène et de sécurité, de signalisation, de surveillance et de coordination des chantiers, en application de la réglementation du travail en vigueur,
 - o Les moyens techniques et humains mis en œuvre pour coordonner les interfaces chantier, le suivi des visas, le suivi et le respect de la synthèse et la qualité d'exécution des ouvrages.
- Les matériaux et produits envisagés par le candidat. L'entreprise devra fournir les fiches techniques des matériaux et des produits qu'elle prévoit d'utiliser, conformément au CCTP = /10

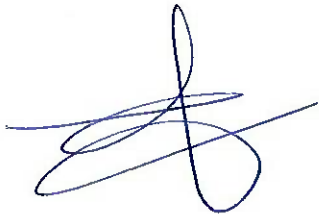
- Les moyens en personnel pour l'encadrement spécifique du chantier, engagement sur la durée de présence minimale hebdomadaire, engagement sur l'effectif mis en place durant les différentes phases du chantier. Description des moyens propres, des intérimaires le cas échéant (sous réserve que le soumissionnaire prouve qu'il disposera de ces intérimaires) et des sous-traitants = /6
- Liste du matériel et outillages que le candidat envisage d'utiliser pour la réalisation des travaux = /5
- un calendrier détaillé de l'exécution de la prestation s'inscrivant dans le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux. Le candidat s'engage sur les délais de réalisation du chantier. Le calendrier proposé devra préciser les délais d'exécution des études et les délais sur site et les possibilités d'optimisation de ces derniers, le cas échéant = /5
- Les actions mises en place par l'entreprise pour réduire son impact environnemental pendant la durée du chantier = /4

La fin de consultation étant prévue au 08/01/2025 à 20h00, et afin de pouvoir tenir les délais relatifs à la réception partielle de l'extension, prévue la 3ème semaine de janvier 2026, il est demandé d'autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux travaux à l'issue de la consultation dans la limite d'un montant global de 1 450 000.00 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution des marchés relatifs aux travaux d'agrandissement du bâtiment du centre administratif, et tous les documents afférents à l'issue de la consultation en cours et dans la limite d'un montant de 1 450 000.00 € HT (montant maximum tous lots confondus),
- Dit que les dépenses sont prévues en investissement sur le budget principal.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GASDON Christine



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-210-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024